



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :  
Marie Chauvot  
Tél. : 01.60.76.32.40  
Fax. : 01.60.76.33.81  
Mél : [ddi-sea@essonne.gouv.fr](mailto:ddi-sea@essonne.gouv.fr)

**Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers**

Séance du 7 décembre 2017

**Avis sur la Carte Communale de la commune de  
Marolles-en-Beauce**

La commune de Marolles-en-Beauce présente devant la CDPENAF, pour avis, le projet de Carte Communale (CC) finalisé.

**À l'unanimité, la CDPENAF émet les avis suivants :**

**Avis sur la CC au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers**  
(L.163-4 du code de l'urbanisme)

La CDPENAF émet un **avis favorable**, sur le projet de CC présenté, avec les observations suivantes :

La commission note l'intégration de données issues du recensement agricole de 2010 dans le projet de carte communale. Elle souhaite cependant que les modalités de calcul de ces données soient explicitées dans le dossier. En effet, le recensement agricole, réalisé tous les dix ans (dernier en 2010), indique la surface exploitée par les agriculteurs ayant leur siège dans la commune. Par conséquent, des différences peuvent apparaître dans les surfaces agricoles recensées et la totalité des espaces agricoles réellement cultivés.

À Évry, le **04 JAN. 2018**

Le président de la CDPENAF,

Yves RAUCH

*Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*  
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>